sont négociées. Ces personnes doivent probablement payer \$40 ou \$50 par mois sur leur hypothèque, mais si on insiste sur une date spéciale d'enregistrement, elles se verront naturellement dans l'impossibilité d'acquitter leurs versements sur l'hypothèque et leur impôt sur le revenu. J'ignore quel compte demeurera en souffrance. Il me semble donc qu'il ne faudrait pas passer outre aux situations de ce genre. Je ne propose pas de changer la date. Je propose que le Gouvernement accepte la preuve de l'existence, à cette date particulière, d'une situation comme celle que j'ai décrite. Qu'on accepte cette preuve en plus de celle qu'on exige relativement à l'enregistrement de l'hypothèque.

M. BENCE: Ne devrait-on pas accepter la date d'exécution?

M. MAYBANK: Oui, la date d'exécution de tout document prouvant l'existence d'une situation de ce genre; autrement dit, le fait qu'un homme a pris un engagement ou toute preuve définitive qu'un homme a pris un engagement du genre que j'ai signalé.

engagement du genre que j'ai signalé. Je n'ai qu'un autre point à mentionner et c'est une question secondaire relativement aux primes d'assurance. Prenez le cas d'un homme dont la prime échoit en mars. Un très grand nombre de gens ne sont pas pressés de s'acquitter et ne contractent pas d'emprunts pour payer les primes. Ils laissent faire pendant deux ou trois mois. Presque toujours, la police contient une clause de prolongation d'assurance, quelque nom qu'on lui donne, qui étend la durée de la police automatiquement. Puis disons que l'intéressé effectue en juin le paiement échu en mars. Le reçu qu'il obtiendra n'indiquera pas qu'il a acquitté la prime, mais qu'il a remboursé un prêt. J'ignore si dans le cas de remboursement de prêt sur une police, le ministre entend regarder cela comme un paiement remboursable. S'il en est ainsi, fort bien, mais dans le cas contraire, je fais remarquer au ministre que nombre de gens payent leur prime un peu après l'échéance. Ils ne font pas d'arrangements pour emprunter de l'argent à l'échéance des primes. Ils se contentent de laisser faire, sachant que la police ne deviendra pas périmée à cause de la clause du paiement différé. Mais quand ils acquittent la prime, ils n'obtiennent pas un reçu indiquant le paiement de la prime même, mais un reçu indiquant le remboursement d'une avance, parce que, automatiquement, quand la prime n'a pas été payée à la date d'échéance, elle s'est transformée en prêt dans les livres de la compagnie, bien que l'assuré n'ait fait aucune démarche pour obtenir ce prêt. Dans ces cas, ces paiements devraient passer pour des paiements de primes, ce qui

libérera le particulier de la taxe sur cette partie du montant remboursable.

Ce sont les seules questions qui me viennent à l'esprit. J'ai cru bon de les traiter d'un seul coup, au lieu de prendre la parole trois ou quatre fois au cours du débat.

M. NOSEWORTHY: Monsieur le président, quand un journaliste est venu me réveiller à une heure du matin le lendemain de l'exposé budgétaire, j'ai fait sans le vouloir la remarque que cet exposé financier se rapprochait d'aussi près d'un exposé budgétaire du parti C.C.F. que tout ce que nous pouvions attendre d'un Gouvernement libéral. Je pense que je devais encore être endormi quand j'ai fait cette remarque, car rien de ce que j'ai dit depuis mon arrivée à Ottawa ne m'a causé plus d'embarras. Cependant, j'ai eu depuis lors l'occasion, à deux fins de semaines, de discuter l'exposé budgétaire avec un grand nombre de gens à revenus fort divers et je suis encore convaincu que plusieurs points de cet exposé financier ont un réel mérite. Je suis étonné de l'esprit de collaboration et du stoïcisme avec lesquels les gens à qui j'ai parlé ont accueilli cet exposé. Bien peu ont exprimé des plaintes. Ceux avec qui je me suis entretenu à cet égard considèrent que nous sommes en guerre, que nous devons la gagner à tout prix et que nous sommes chanceux si ce sont là les plus grandes exigences qu'on puisse nous imposer pour remporter la victoire.

Je désire complimenter le ministre au sujet de l'élément d'épargne obligatoire que les gens semblent avoir généralement bien accueilli dans tout le pays, étant donné surtout les déductions que l'on permet. Il y a une couple de points sur lesquels j'aimerais que le ministre fournisse quelques précisions au comité. A propos de la déduction autorisée quant au remboursement du principal d'hypothèque, on m'a fait remarquer qu'un grand nombre de gens ont conclu des accords avant la date prévue dans les règlements, mais que ces hypothèques n'ont pas été officiellement inscrites. On m'a demandé si on peut déduire les versements faits sur ces hypothèques. En ce qui regarde la partie remboursable ou l'épargne obligatoire, on m'a demandé quand seront perçues les sommes déduites pour les assurances, les pensions et ainsi de suite. On semble généralement avoir l'impression qu'on percevra un tiers de ces sommes à la source. J'ai reçu des lettres de personnes qui disent que si cette partie des épargnes est déduite à la source, elles se trouveront dans des embarras financiers et ne pourront effectuer leurs paiements. Je pense qu'il y a eu beaucoup de confusion sur ce point dans l'esprit de la population et que nous devrions entendre là-dessus une déclaration publique.